



accident de la route depuis 11 ans

Par **agouab**, le **23/11/2008** à **03:27**

Sam 22 Nov 2008

Messages: 1 Bonjour,

j'ai un fils victime alors qu'il était mineur d'un grave accident de la circulation, le 10.09.1997.

-Rappel des faits.

le 10.09.1997, le jeune (mon fils), alors agé de 14 ans, se trouvait, en qualité de piéton, dans le centre ville, sur le trottoir, lorsqu'il a été heurté par un camion de type semi-remorque;

Le conducteur du camion a poursuivi sa route sans s'arrêter. Il a pu être identifié, de même que la société de Transports qui l'employait, grâce à l'intervention d'un automobiliste qui a relevé le numéro minéralogique du camion.

Les rapports de la police établis et les déclarations de témoins de l'accident, mon fils heurté par l'arrière droit de la remorque du camion, alors qu'il se trouvait en plein centre-ville; ((L'enfant, heurté sur le côté droit au niveau de la hanche, de la clavicule et de l'oreille, a alors chuté lourdement sur la bordure du trottoir, cette chute entraînant la perte de plusieurs dents. Lors de l'arrivée des pompiers sur les lieux de l'accident, l'enfant était dans le coma.)) Rapport Police.)

L'enfant a été transporté au centre Hospitalier, puis transféré afin d'y être opéré à la clinique.

- Une ITT de 30 jours.

- Une déclaration de sinistre a été établie le 05.10.1997.

- Une plainte a été déposée au Commissariat de Police.

L'enquête diligentée par les Policiers a permis de rapporter la preuve de l'imputabilité de l'accident au chauffeur du Camion appartenant à la société, étant précisé que des traces de sang apparaissaient encore sur la remorque du camion.

Cependant, malgré les nombreuses diligences de ma part, agissant en qualité de représentant légal de mon fils, j'ai jamais pu être indemnisé du préjudice subi, pourtant en relation de causalité directe et certaine avec l'accident.

Des nombreux rapports d'expertise amiable ont été réalisés, à la demande de la compagnie d'assurance, qui toutefois n'a pas ensuite présenté d'offre.

-DOULEURS au rachis lombaire

-RADIOGRAPHIES faite le 30.11.2001

-les clichés objectivent deux éléments.

----Le premier élément est de nature traumatique. Il s'agit d'une fracture de l'apophyse transverse gauche de la deuxième vertèbre lombaire et de la troisième vertèbre lombaire. Les traits de fracture, peu présents

----Le deuxième élément. Il s'agit de la sacralisation de la cinquième vertèbre lombaire.

L'expert désigné par le tribunal son avis.

(Synthèse RADIOLOGIE. - Le dossier radiologie communiqué ne comporte pas d'examen radiologique du rachis lombaire le jour de l'accident, le 10.09.1997 ou dans les jours qui ont suivi. - Dans le dossier communiqué, le premier examen radiologique du rachis lombaire est daté du 30.11.2001, soit 4 ans et 2 mois après l'accident en cause. Ces radiographies montrent une fracture de l'apophyse transverse gauche de la deuxième vertèbre lombaire (L2) et de la troisième vertèbre lombaire (L3). L'âge du patient et l'aspect des fractures indiquent que celles-ci se sont produites entre 6 et 9 mois auparavant, c'est-à-dire au début de l'année 2001 et non pas en septembre 1997. - Les radiographies du rachis lombaire en date du 14.02.2005 n'objectivent pas de lésion post-traumatique susceptible de provoquer des douleurs. En revanche, il existe une disposition anatomique constitutionnelle, sacralisation de la cinquième vertèbre lombaire (L5),) que mon fils a eu deux certificats une le 10.09.1997 et un autre le 18.09.1997

perles osseuses et dentaires au niveau du maxillaire supérieur.

- échographie abdominale: intégrité des organes, lame minime dans le Morisson. (qui est disparu en 2000 qui veut dire une émorragie interne le médecin n'a pas fait de recherche pourquoi cette lame?????????????)

plus le rapport de la Police les témoins qui disent bien heurté sur le côté au niveau de la hanche tous ça n'a pas convaincu l'expert.

psy: rapport: hôpital: entre le 12 et 13.09.1997 ne souffre pas. paraît bizarre, ne répond pas à nos questions. pourtant bien conscient.... a-t-il arraché sa perfusion?? aucune explication, paraît très bizarre.

expert: je lui ai d'ailleurs conseillé d'envisager une prise en charge par la COTOREP. Le lien entre l'accident et cette évolution psychologique est néanmoins pas évident et il serait sans doute nécessaire de collecter des témoignages antérieurs tels que celui de son médecin traitant ou de ses professeurs. (nous parent en trouve comportement pas normale dans sa vie de tous les jours vu par un psychiatre qui a constaté l'apparition de signes déficitaires en relation avec l'accident

plus j'ai changé les avocats 3 fois j'ai presque perdu tous pour quoi?????????????)

je voudrais votre aide merci

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **09:33**

bonjour, je vous conseille personnellement un excellent avocat spécialiste du dommage corporel qui a un blog sur ce site www.maitrewilliot.fr cordialement